

# BYRRH

## VIN TONIQUE et APERITIF

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11,000,000 DE BOUTEILLES  
L. VIOLET, - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

# BYRRH

### VICTOIRES RUSSES

#### EN AUTRICHE

Dépêche Spéciale à l'Abelle.  
St.-Petersbourg, 22 août. — Les troupes russes s'avancent rapidement dans la Galicie, et culbutent tous les régiments autrichiens qui opposent la marche des soldats du Tsar. A Kraskné en Galicie, les russes ont battu une forte armée autrichienne, leur tuant un très grand nombre de soldats et faisant 1.250 prisonniers.

#### LES RESERVISTES ANGLAIS.

Dépêche Spéciale à l'Abelle.  
Washington, D. C., 22 août. — Le gouvernement de la Grande-Bretagne fait appel, par l'entremise des consuls et des agents consulaires, à tous les réservistes de l'armée anglaise de se tenir prêts à retourner à leurs régiments.

### Mort d'un automobiliste

Dépêche Spéciale à l'Abelle.  
Elgin, Ill., 22 août. — Spencer Wishart, vainqueur dans beaucoup de championnats automobiles, a été grièvement blessé, aujourd'hui sur la piste d'Elgin. Son mécanicien John Jenter a reçu des blessures. Wishart est mort à l'hôpital quelques instants après l'accident et Jenter's a un bras brisé et des contusions internes.

### Mort d'un commerçant

Dépêche Spéciale à l'Abelle.  
Meridian, Miss., 22 août. — I. Marks intéressé dans la maison Marks-Rothemberg Cie., de Meridian est mort à New-York. Monsieur Marks était millionnaire et un des plus anciens commerçants de l'endroit, il laisse de grandes propriétés à New-York et dans d'autres endroits.

### Mort d'une dame

Dépêche Spéciale à l'Abelle.  
Ray Springs, Miss., 22 août. — Mme G. W. B. Holder, femme d'un des principaux fermiers du pays est morte à Newton, son corps a été envoyé vendredi pour l'enterrement. Une opération lui a causé un empoisonnement du sang. Elle laisse son mari et plusieurs enfants.

## Chronique Régionale

#### EN LOUISIANE

Jury d'automne vient d'être nommé.  
Plaquemine, 22 août. — L'assemblée des commissaires du jury a eu lieu au palais de justice pour nommer les jurys d'automne de la cour criminelle, qui commenceront vendredi prochain.

Le canal de Calcasieu-Sabine.  
Lac-Charles, 22 août. — Les entrepreneurs qui construisent le canal de Calcasieu-Sabine croient pouvoir l'achever le premier décembre prochain.

Suicide d'un caissier.  
Monroe, 22 août. — La Banque de Eros, à Eros, paroisse de Jackson, à trente milles de Monroe, a fermé ses portes à cause d'un vol de 2,700 dollars qui a été découvert dans les livres du caissier Carrol; il a laissé une lettre dans laquelle il disait qu'il se suicidait pour avoir commis ce vol. On a trouvé son corps au cimetière tenant un revolver en mains.

## LE CHIEN

### Son Utilisation

"Le Messenger de Sao Paulo."  
Le chien est connu depuis l'âge de la pierre, il était déjà le commensal de l'homme des cavernes. Son origine, dans l'antiquité, se retrouve partout au côté de l'homme comme ami et comme auxiliaire. Aux Indes, au Pérou, en Egypte les chiens étaient ensevelis avec la momie de leur maître. Les Mahométans sont allés plus loin, puisqu'ils ont admis leur chien dans leur paradis, le paradis de Mahomet.

Cela donne à croire qu'il fut le premier animal que l'humanité primitive domestiqua à eu avec gradation que nous pouvons nous figurer. Dès que l'homme demanda à la chasse son premier beef-steak et son premier paletot, il prit le chien pour auxiliaire. Quand l'homme se fit pasteur, il lui confia la surveillance des pâturages et du troupeau. Puis la lutte devint maison, l'homme nomade devint casanier, agriculteur, et le chien fut chargé de la garde du domicile, de la propriété, même des hommes, puisque les grands propriétaires de plantations en Amérique utilisaient des chiens, pour retrouver la piste les esclaves qui avaient tenté, par la fuite, de se soustraire à leur malheureux sort.

Certaines races furent de tous temps et d'instinct le défenseur de leur maître et de ses propriétés. Mais ces qualités n'avaient rien de régulier, de méthodique, et ceux qui possédaient des sujets de l'espèce, remplissant consciencieusement leur rôle de défenseur, n'avaient aucune part dans leur éducation. C'était d'ailleurs une éducation qui s'était faite toute seule, l'instinct agissant et se manifestait de façons très différentes, selon le caractère du sujet. On s'étonne qu'on ait attendu aussi longtemps pour parfaire ce que la nature avait mis à notre disposition, et pour transformer le chien en auxiliaire conscient et intelligent. Ce fut en Belgique, il y a une quinzaine d'années, que les premiers pas furent faits dans cette voie. Si le dressage du chien de défense y prit de suite un grand développement, c'est que sur son sol se trouvait le chien le plus apte, sans aucun doute, aux fonctions du chien de police. Celui-ci, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne doit pas être d'une taille exagérée. Celle-ci ne serait d'aucune utilité et elle serait même nuisible dans certaines circonstances. Les chiens de forte taille tels que le dogue Allemand, le dogue de Bordeaux ou le St. Bernard, sont encombrants, peu agiles, lents même dans leurs mouvements.

Leur force serait quelquefois un danger, car la mission du chien de police ne doit pas être d'étrangler les malfaiteurs, mais de les arrêter et de les tenir en respect. Il faut un chien d'une taille moyenne, souple, rapide à la course et d'un caractère décidé. Les chiens de berger, les dobermanpinscher, les aïdoles terriers, mais les premiers surtout, gardiens et défenseurs de troupeaux depuis les temps les plus reculés, conviennent pour faire des chiens policiers. Le dressage trouve chez eux un terrain déjà préparé par un lointain atavisme. Les qualités nécessaires, le chien de berger belge les possède au plus haut degré. La variété, dite de "groenendael", ajoute à ces qualités, grâce à sa fourrure noire, la propriété d'être très peu visible, de se confondre facilement avec les objets environnants, avantage sérieux pour les recherches nocturnes. C'est à eux qu'il a été fait appel pour la composition du chien policier de S. Paulo.

Faut-il accorder la préférence aux chiens de race pure ? Nous répondons, oui, sans aucune hésitation. C'est le seul moyen de bénéficier des progrès de l'atavisme chez une race, soumise depuis un certain nombre d'années à un dressage qui facilitera dans une mesure appréciable le travail du dresseur.

L'effet de l'atavisme sous ce rapport est déjà manifeste en Belgique, plus de douze générations de chiens de berger s'étant succédées depuis que le dressage y est pratiqué. Il est évident, que tous les sujets ne sont pas également doués; dans toutes les espèces, même chez les humains, la force, la vigueur, le caractère, l'intelligence sont différents. C'est à choisir les plus favorisés sous ces différents rapports, que nous devons nous appliquer. L'élevage s'est commercialisé et tout commerçant n'aura qu'un objectif d'écouler ses produits, bons, médiocres ou mauvais. L'amateur, surtout le novice, n'a aucune chance de les distinguer et il sera souvent victime d'industriels trop avisés. L'intermédiaire est nécessaire, mais il faut un intermédiaire sérieux, que l'on fasse appel, à un particulier ou à une société canine sérieuse comme il en existe en Europe.

En Belgique il y a une société, patronnée par le gouvernement, qui a pour but de faire connaître les chiens belges à l'étranger, de faciliter les transactions et de donner à celles-ci un caractère de stricte honnêteté.

En Belgique il n'est guère de villages qui n'ait sa société de dressage et dans les villes, chaque quartier en a une et quelquefois même plusieurs. Le second, en date, de ces clubs "Le Club du chien de défense" en Belgique, dont je fus jadis le Président, apporta aux méthodes de dressage de nombreuses et heureuses modifications et il a contribué, pour une large part à l'efflorescence du dressage, il a son entrée dans le domaine officiel. Les méthodes, dans le temps, variaient d'une société à l'autre, ce qui n'était pas sans inconvénients. Aussi reconnut-on la nécessité d'une entente et les sociétés réunies dans un congrès à Bruxelles, adoptèrent un programme unique. Ce congrès se réunit chaque année pour apporter au programme les modifications suggérées par l'expérience ou nécessitées par de nouveaux besoins ou de nouvelles applications faites des capacités de notre chien de berger. Tous les membres de ces nombreuses sociétés n'ont naturellement pas comme but, de faire de leurs chiens des auxiliaires de police. La plupart ne visent qu'à avoir un compagnon de promenade bien dressé susceptible en cas de nécessité de constituer un sérieux moyen d'attaque et surtout de défense. Le chien qui n'a pas été soumis à un dressage, tout au moins élémentaire, est souvent en promenade une source d'ennuis, poursuivant les gens, les véhicules, les chats, s'arrêtant à tous les carrefours, s'égarant ou se faisant écraser, dans les endroits à grande circulation. Tout chien quel qu'il soit, doit être soumis à un dressage, qu'il soit compagnon de promenade, défenseur de nos propriétés ou chien de police.

C'est dans ce dernier rôle que nous l'examinerons tout d'abord.  
Tous les chiens de berger conviennent pour cet emploi, qu'ils soient belges ou allemands. L'expérience que j'en ai faite me permet toutefois de donner la préférence aux premiers, parce qu'ils ont un caractère plus décidé, qu'ils sont plus hardis. On distingue trois variétés de chiens de berger belges: les poils courts, qui sont fauves; les poils longs, qui sont noirs ou fauves et les poils durs qui sont gris ou fauves. Pour la raison dite plus haut, c'est le noir qui poils long convient le mieux, parce que c'est le moins visible; qu'il peut s'approcher sans être vu et qu'il offre aux coups une cible

bien plus mauvaise qu'un chien de couleur claire, dont les formes seront toujours perceptibles dans l'obscurité. Les groenendaels ont d'ailleurs été l'objet d'un élevage plus intense et d'une sélection plus intelligente de sorte qu'ils sont actuellement les types les plus forts de chien de berger belges. C'est lui qui fournit également 90 pour cent des chiens de dressage en Belgique et par conséquent c'est chez lui qu'on trouvera par suite de l'atavisme le terrain le mieux préparé, la plus grande aptitude au dressage.

Le plus grave défaut que puisse avoir un chien destiné au service actif de la police est d'être heureux. J'ai corrigé à force d'adresse et de patience des chiens atteints de cette tare, mais pour ne pas perdre un temps précieux, mieux vaut évidemment ne mettre au dressage que des sujets chez lesquels on a reconnu une certaine dose de courage. Il ne faut naturellement pas demander qu'à un premier essai un chien attaque délibérément un individu armé qui se défend. Certains le font d'emblée, mais ils sont plutôt rares. Il faut les aguerir contre les coups. C'est une opération qui demande beaucoup de doigté. Il faut marcher progressivement, par étapes successives. Un pas trop pressé peut tout compromettre, car des coups appliqués trop durement, avant que le chien ne soit familiarisé avec le bâton, peut lui inspirer une telle crainte, qu'il en est gâté à jamais. Un coup de feu lâché inopinément dans l'oreille d'un chien et ce pour la première fois, peut lui inspirer la crainte des coups de feu et des armes à feu pour le restant de sa vie.

Il ne faut pas oublier que la mémoire du chien est extraordinaire. Il faut des mois de patience pour effacer l'effet d'un mouvement d'humour, qui se traduit souvent par une correction imméritée. Les arguments frappants, sont quelquefois nécessaires, mais il n'y faut recourir qu'en cas d'absolue nécessité.

La douceur est la condition essentielle d'un bon dressage, de même que les récompenses, sous la forme de caresses ou de friandises. Le chien a toujours de l'amitié, de l'attachement pour son maître, même quand celui-ci n'est pas bon avec lui.

Mais ces sentiments sont alors instinctifs. Il faut aussi qu'ils soient raisonnés, justifiés, par la manière de le traiter. C'est seulement alors que le dévouement du chien pour son maître, pourra aller jusqu'au sacrifice. Or, c'est le sacrifice que le policier doit pouvoir demander à son chien. Celui-ci lui fait un rempart de son corps, reçoit pour lui les premiers coups et lui donne le temps de se mettre sur la défensive ou de prendre lui-même l'offensive quand la nécessité l'y contraint. Cette protection du maître par le chien est d'ailleurs constante surtout la nuit. Le chien voit et sent et se met sur la défensive ou de prendre lui-même l'offensive quand la nécessité l'y contraint. Cette protection du maître par le chien est d'ailleurs constante surtout la nuit. Le chien voit et sent et se met sur la défensive ou de prendre lui-même l'offensive quand la nécessité l'y contraint.

Un policier peut passer cent fois à côté d'un individu, d'un malfaiteur dissimulé, sans le voir. Il n'échappera pas à l'odorat du chien. Cet individu par une fuite plus ou moins rapide peut échapper au policier. Il ne fera pas cinquante pas sans être rejoint par le chien qui, s'il ne cesse de courir, le fera presque toujours culbuter, et par un vu des chiens remplir parfaitement ce qu'on attendait d'eux sous ce rapport tout en étant muni de la muselière de sûreté. Il faut savoir d'ailleurs que l'on craint bien plus la morsure d'un chien qu'une balle de revolver. C'est instinctif cette peur du chien, et tel qui fera front devant le canon d'une arme à feu perd son sang froid, ses moyens, dès qu'il est attaqué par un chien. On peut affirmer que l'aide

d'un chien dépule les moyens d'investigation du policier, sa force en un mot, l'efficacité de son rôle. Rien ne peut le remplacer surtout quand il s'agit de rondes ou de surveillance à exercer la nuit sur de grands espaces, en terrains accidentés couverts de végétations, de buissons ou sur des chantiers, de grandes gares, des ports encombrés de colis de toutes sortes, offrant aux malfaiteurs des abris, des cachettes, où l'œil de l'homme ne peut les découvrir.

En Belgique, aucun policier, aucun gardien chargé d'un service analogue n'ait un chien comme collaborateur. Cela a suffi pour faire cesser les vols et les déprédations si communes la nuit, dans des espaces insuffisamment clôturés. Les prises ont été nombreuses et certaines n'ont pas eu lieu sans que le sang coule.

De temps en temps, en effet, un chien payait de sa vie son courage et son dévouement. Mais les cas sont devenus rares. Il s'est produit, en effet, un phénomène assez curieux, mais en somme facilement explicable. C'est que l'emploi du chien dans la police agit à titre préventif. La crainte qu'il inspire, la certitude que l'on a de ne pouvoir échapper à ses investigations, à son flair, ont amené une diminution des attentats à la vie ou à la propriété. Son utilité dans la répression est certaine, mais son plus beau titre de gloire n'est pas de contribuer à la capture des délinquants, mais de rendre les tentatives tellement hasardeuses, chancelantes, qu'il en a fait diminuer le nombre de notables proportions.

Nous voyons ainsi notre agent actif de moralisation sociale, ce qui n'est assurément pas banal. Son rôle sous cet aspect n'était pas complet. On trouva qu'il ne faisait pas assez et que, lorsqu'il n'avait pu empêcher le délit, il devait s'employer à en découvrir l'auteur en suivant à la piste. Cette précaution n'était pas trop hasardeuse, si l'on pense que l'odorat du chien est d'une finesse remarquable. Des essais furent faits et les résultats furent atteints. Le flair était particulièrement développé chez le chien de berger belge; mais la grande difficulté était d'amener le chien à s'en servir sur commandement.

La difficulté pouvait paraître insurmontable, elle fut cependant vaincue grâce à la science et à la patience des dresseurs; mais surtout grâce à la prodigieuse faculté d'assimilation de notre chien de berger. Le travail sur piste, autrement appelé le pistage, fut dès lors pratiqué mais sur une échelle beaucoup moindre que le dressage du chien d'attaque et de défense, à cause des difficultés particulières qu'il présentait. Je fus le premier à faire du pistage en Belgique, avec mon regretté chien Porthos, le premier, également, présenté à une épreuve publique et ce avec un grand succès. Il se classait, en effet, 1er au concours de La Haye (Hollande) en 1908. Les premières pistes, faites sur quelques cents mètres, furent progressivement augmentées jusqu'à atteindre 2 kilomètres. L'utilisation pratique de cette nouvelle métamorphose du chien, n'est pas toutefois aussi commode que dans la police active.

Il est évident que les délits ne sont le plus souvent constatés qu'un certain temps après qu'ils ont été commis. Les traces du malfaiteur ont eu le temps, sinon de disparaître tout au moins de s'atténuer beaucoup. Les expérimentations faites au début sur des terrains favorables, au maximum pour le chien, ont dû s'étendre à des terrains sur lesquels on avait réuni, petit à petit, les difficultés que l'on rencontre dans la commune, c'est-à-dire, des chemins, plus ou moins fréquentés, des chaussées pavées ou les émanations n'adhèrent pas, des rivières etc. Enfin com-

me dernière et plus grande difficulté on a laissé "refroidir" les pistes. L'expérience, sous ce rapport, n'est pas terminée. Elle se continue avec persévérance et le moment n'est pas éloigné où l'on pourra mettre entre les mains de la justice le "limier judiciaire" qui, 24 heures après qu'un délit aura été commis, retrouvera sur le sol, la trace du délinquant et nous mettra sur un chemin au bout duquel sera ce dernier, ou tout au moins sa habitation, son refuge, ou tout autre chose qui permettra de l'identifier. J'ai dit 24 heures après, pour ne pas être taxé d'exagération, mais il est certain que ce n'est pas la limite. Cette limite, évidemment existe, mais rien ne nous permet de la déterminer.

Le chien nous a suffisamment montré, par ses multiples adaptations qu'il a des réserves qu'on pourrait croire inépuisables. Le résultat sous ce rapport dépendra de la persévérance et de la science des dresseurs. Les encouragements leur sont prodigués, en Belgique, par les autorités. Des hommes désintéressés, dévoués, se préoccupent de la chose, les uns parce qu'amateurs de chiens, les autres séduits par le côté pratique et utilitaire de ce qu'on a considéré longtemps comme un sport.

Les deux méthodes de dressage, attaque et défense d'une part et "pistage" d'autre part, ont leurs partisans. Les plus sages parmi les amateurs ont très heureusement combiné les deux, pour en faire un système mixte susceptible de produire des chiens pisteurs tout en étant d'excellents défenseurs. La chose me paraît d'ailleurs nécessaire et je n'ai pour ma part compris le dressage autrement.

Un chien lancé sur une piste qu'il soit accompagné de son maître ou qu'il l'ait devancé, doit, s'il se trouve en présence du malfaiteur, pouvoir le tenir en respect, sans aucune défaillance comme, aussi, sans se livrer à une attaque inconsidérée. Il faut donc qu'il soit dressé sous ce rapport. Après avoir parlé du chien, je dirai un mot de ceux qui doivent les dresser. Tout le monde ne peut être dresseur. Beaucoup de conditions doivent, pour cela, être réalisées et

entre autres une connaissance approfondie du chien, un esprit d'observation très développé, de la patience, de la persévérance et un grand empire sur soi-même. Tout le monde ne convient pas non plus pour conduire des chiens, pour s'en servir. Dans la police belge, on choisit de préférence, les officiers et les agents qui aiment les chiens, pour que ceux là apportent un goût naturel à se servir du chien, à en faire des compagnons intelligents, à ou d'autres n'en feront que des instruments serviles et souvent démoralisés, par une main trop dure, si pas au contraire par les coups. On devra donc mettre autant de soin à choisir les conducteurs, qu'on en aura mis à sélectionner les chiens.

Pour obtenir des chiens le rendement maximum, il faut autant que possible qu'ils soient de service avec le même garde, ou tout au moins avec un nombre très restreint de gardes différents. Il faut en effet qu'ils soient habitués l'un avec l'autre et nous savons tous d'ailleurs que plus un chien a de maîtres moins il obéira. L'idéal sera évidemment d'avoir un chien par homme et l'avantage de ce système est tel qu'on n'a pas hésité, dans la plupart des chenils policiers, de faire la dépense nécessaire pour arriver à ce desiderata. Cette dépense est d'ailleurs largement compensée par une meilleure utilisation du chenil. La dépense, en fait de chiens policiers, constitue d'ailleurs une économie sur toute la ligne: réduction du nombre d'hommes, diminution des délits qui sont une perte pour les particuliers qui en sont victimes, autant que pour l'Etat, qui doit mettre en marche, pour les punir, tout l'appareil coûteux de la justice.

FRANCISCO C. SEMAL.  
Délégué de la Société Nationale pour l'envoi et la présentation des chiens d'élevage belge aux expositions étrangères, sous le patronage du Gouvernement Belge. Juge officiel à la Société Royale Saint-Hubert de Belgique. Juge officiel, membre du comité au Berger Belge Club. Ex-Directeur du chenil policier de l'Etat de S. Paulo, (Brésil).

## Bureaux à louer

DANS  
**L'Edifice Godchaux**  
À PARTIR DU  
**1er OCTOBRE**

**CHICAGO DEMOLISHING AND SALVAGE BUSINESS**  
500,000 pieds 2x4, 2x6, 2x8, 2x10, 2x12, 3x4, 3x6, 3x8, 3x10, 3x12, 3x14, 3x16 long. 150 ouvertures, 220,000 pieds plancher T. G., 14 citernes, 1x12 F. E. clôture et feuilles, 126 squares ardoise anglaise toute grandeur, 500 tuiles anglaises, Cottages simples et doubles à bon marché, 678,000 briques dures, 100,000 briques rouges. S'adresser 209 rue Tchoupitoulas ou rue Gravier et Howard. Téléphone Main 2906. E. J. LAMOTHE, Surintendant.

**MASSEUSE PRATIQUE**  
DIPLOMÉE À KELLBERG, CHICAGO  
519-21, Bâtisse Audubon, Nouvelle-Orléans  
MASSAGE ÉLECTRIQUE ET SUÉDOIS  
Téléphone Main 404  
28 Juin - 4 sem - dim - jeu

**SOUDURE**  
ON SOUDE LES CHAUDIERES  
Vous pouvez vous fier à la soudure  
**À l'Oxy-Acétyle**  
Nous sollicitons vos réparations  
Téléphonez Main 2656 Téléphone de nuit Hemlock 1494  
**CRESCENT CITY MACHINE AND MFG. WORKS**  
P. A. DUBUS, Gérant 628-632 rue Tchoupitoulas  
7 Juin - 49 dim